



Lettre ouverte du CISS aux Sénatrices et Sénateurs
dans le cadre de l'examen du PLFSS 2008

Paris, le 12 novembre 2007

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Dans son allocution de politique sociale en date du 18 septembre 2007, sous les auspices de votre Haute Assemblée et devant l'association des journalistes de l'information sociale, le Président de la République a annoncé l'ouverture d'un « grand débat sur le financement de la santé ». Il a demandé au gouvernement d'organiser ce débat pour en tirer les conclusions au premier semestre de l'année prochaine.

Dans ce contexte, les nouvelles franchises sur les médicaments, les transports sanitaires et les actes paramédicaux contenues dans l'article 35 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 conduisent à préempter une partie du « grand débat » en tranchant pour une plus grande mise à contribution des assurés sociaux, personnes accidentées du travail et reconnues en affection de longue durée comprises.


Cette nouvelle mise à contribution qui vise les personnes ayant recours à notre système de santé fait l'objet d'une grande impopularité auprès de nos concitoyens. Dans un sondage réalisé par l'institut IPSOS pour le CISS courant septembre 2007, plus de sept français sur dix ont déclaré ne pas être d'accord sur l'application d'un système de franchises pour répondre aux problèmes de financement de notre système de santé.

Aussi, au moment où les mesures initialement prévues dans le PLFSS 2008 en matière d'offre de soins ont finalement été retirées par le gouvernement pour laisser place à la tenue préalable d'Etats Généraux de l'Organisation de la Santé prévus pour le début de l'année 2008, il est inadmissible que les mesures qui mettent à contribution les usagers du système de santé ne fassent pas de la même manière l'objet d'une concertation dans le cadre du débat à venir sur le financement de la santé.

En l'état, l'instauration des franchises est encore moins acceptable alors que la Cour des Comptes, appelant l'Etat à un redressement des finances de la Sécurité Sociale, esquisse des solutions plus équitables, de bien meilleur rendement et respectueuses du principe de solidarité entre tous.

Aussi, nous vous demandons de respecter la parole du Président de la République, en supprimant l'article consacré aux franchises de façon à ce que cette question, qui relève du débat prévu par le Président au premier semestre 2008, soit traitée exclusivement dans ce cadre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.


Christian Saout,
Président.

PJ : Propositions supplémentaires du CISS au projet de loi de financement de la sécurité social pour 2008 adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 30 octobre 2007

Collectif Interassociatif Sur la Santé – 5, rue du Général Bertrand – 75007 Paris

Tél. : 01.40.56.01.49 - Fax : 01.47.34.93.27 - communication@leciss.org

**AFD - AFH - AFM - AFP - AIDES - Allegro Fortissimo - Alliance Maladies Rares – ANDAR - APF - AVIAM – CSF
Epilepsie France - FFAAIR - Familles Rurales - FNAMOC - FNAP-PSY – FNAIR - FNATH - Ligue Contre le Cancer
LE LIEN - ORGECO - SOS Hépatites - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre La Mucoviscidose**